

CH-LINK

Afin d'**encourager les contacts scientifiques** entre les bénéficiaires de bourses FNS se trouvant à l'étranger et les instituts ou laboratoires des universités et hautes écoles suisses, le FNS donne la possibilité à ces chercheuses et chercheurs de faire un séjour de quelques jours en Suisse pour chaque année passée dans un centre de recherche à l'étranger.

Cette mesure s'adresse à toutes et tous les bénéficiaires de bourses avancées du FNS et de la FSBMB.

Conditions

- Tenir un séminaire (ou équivalent) dans un institut ou un laboratoire d'une université ou haute école suisse ;
- Remplir un formulaire avec des questions administratives concernant la bourse, l'organisation du séjour à l'étranger et la période suivant la bourse. Si la boursière/le boursier le désire, cela peut être effectué lors d'un entretien avec des représentant(e)s du FNS ;
- Avoir séjourné préalablement au moins 9 mois consécutifs à l'étranger dans le cadre de la bourse allouée. CH-Link ne s'applique qu'aux bénéficiaires d'une bourse de recherche avancée de plus de 12 mois, à moins que la boursière/le boursier ait effectué des recherches à l'étranger au cours des 6 mois précédant sa bourse ;
- Le séjour ne peut excéder deux semaines.

Aspects financiers

Le FNS verse un montant forfaitaire pour contribuer aux frais de voyage et de séjour, après le séjour en Suisse. Le montant dépend du lieu de recherche pendant la bourse et est communiqué sur demande. Cette contribution ne donne pas lieu à décompte.

Demande

La demande de la boursière/du boursier doit parvenir au FNS par e-mail six semaines avant le séjour prévu en Suisse.

Elle consiste en une lettre motivée donnant toute information nécessaire quant au but visé et au plan de travail pendant le séjour en Suisse.

Pour que le séjour puisse être pris en charge, la demande doit avoir été acceptée par le FNS deux semaines au moins avant le séjour.